



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2025-DEL-084

OBJET : Point 1. 1 : Prise de position de principe suite à la présentation de l'étude « Salle des Fêtes » au conseil municipal du 25 novembre 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Dates de convocation : Etaient présents : TETART Jean-Marie, LEHMULLER Jean-Pierre, CABARET Gilles, SAUL Monique, VEILLÉ Christophe, BOURGOGNE Julien, NOYON Lucien, GRUDLER Agnès, LEBRUN Isabelle, COSTEOAT Anne, DAMOTTE Stéphane, GUYOMARD Nathalie, BOUCAUT Jean-Baptiste, PASQUIER Hugo.

Dates de publication : Etaient absents :

Nbre de conseillers en exercice : 21 SERAY Philippe, DEBLOIS – CARON Christine (pouvoir à BOURGOGNE Julien), GALERNE Emmanuelle (excusée), MANSAT Martine, COSSÉ Delphine, VANHALST (14 présents prenant part Damien, GANGNEBIEN Jennifer (pouvoir à GUYOMARD Nathalie). au vote + 2 pouvoirs)

Nbre de votants : 16

Secrétaire de séance : M. LEHMULLER Jean-Pierre.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation de l'étude pré-opérationnelle et programmatique de la salle des fêtes située rue des Jeux de Billes faite lors du conseil municipal du 25 novembre 2025,

Considérant l'étude pré-opérationnelle et programmatique menée par Citallia pour la localisation de la salle des fêtes de Houdan,

Considérant que cette étude propose plusieurs hypothèses dont celle de déplacer la salle des fêtes vers la gare de Houdan et d'étudier 2 scénarios,

Considérant que cette proposition répond aux attentes de la ville de Houdan,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité, des membres présents et représentés, soit 16 voix POUR*

Article unique : Donne son accord de principe pour ne pas pérenniser la localisation actuelle de la salle des fêtes, indique que la localisation de la nouvelle salle des fêtes se situera derrière la gare et que deux scénarios seront étudiés dans le cadre de l'étude menée.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre LEHMULLER



A HOUDAN, le 10 décembre 2025
Le Maire,
Jean-Marie TETART.

La présente délibération peut faire l'objet

- *d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration,*
- *d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télerecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.*

Secrétariat - Ville de HOUDAN

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: vendredi 12 décembre 2025 16:39
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN; backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20251212-34090.xml; 078-217803105-20251209-2025_DEL_084-DE-1-2_35003.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-12-12(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2025_DEL_084

Objet acte: Prise de position de principe suite à la présentation de l'étude Salle des Fêtes au conseil municipal du 25 novembre 2025.

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.4-Amenagement du territoire

Identifiant Acte: 078-217803105-20251209-2025_DEL_084-DE

Rapport d'erreur(s):